

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°39-2023-02-003

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2023

Sommaire

DDETSPP 39 /

39-2023-02-06-00002 - 2-2023-Récépissé déclaration SAP CDP Carla
VOMIERO (2 pages)

Page 3

Préfecture du Jura /

39-2023-02-06-00001 - Arrêté portant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et recettes
de la préfecture du Jura (10 pages)

Page 6

DDETSPP 39

39-2023-02-06-00002

2-2023-Récépissé déclaration SAP CDP Carla
VOMIERO



PRÉFET DU JURA

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations

Récépissé de déclaration d'un organisme de services à la personne enregistré sous le N° SAP920616018 – Acte 2/2023

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Vu l'arrêté n° 39 2022 0114 DDETSPP du 23 août 2022, portant délégation générale de signature du Préfet du Jura à Monsieur Erick KEROURIO, Directeur départemental de la DDETSPP ;

Vu l'arrêté n° 39 2022 0116 DDETSPP du 24 août 2022, portant subdélégation de signature de Monsieur le Directeur de la DDETSPP aux chefs de service ;

Vu la demande de déclaration déposée par l'organisme CDP C'est Du Propre, 3 route de Châtelneuf – 39150 CHAUX-DES-CROTENAY ;

Le Préfet du Jura
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DDETSPP du Jura le 1^{er} février 2023 par Madame Carla VOMIERO en qualité de dirigeante pour l'organisme "CDP C'est Du Propre" dont l'établissement principal est situé 3 route de Châtelneuf – 39150 CHAUX-DES-CROTENAY et enregistré sous le N° SAP920616018 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers,

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps. La déclaration a une portée nationale.

.../...

.../...

Le cas échéant :

En application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (l de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

De même, en application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP – Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités et de la Protection des Populations du Jura ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 61 boulevard Vincent Auriol, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Besançon - 30 Rue Charles Nodier - 25000 Besançon.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet

A Lons-le-Saunier, le 6 février 2023

La Directrice départementale adjointe

Isabelle MOREL



Préfecture du Jura

39-2023-02-06-00001

Arrêté portant délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire aux
prescripteurs de dépenses et recettes de la
préfecture du Jura

Arrêté portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura

LE PRÉFET

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 85-1098 du 11 octobre 1985 relative à la prise en charge par l'État, les Départements et les Régions des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement des services placés sous leur autorité ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique ;

Vu le plan comptable de l'État associé aux titres III et V des budgets opérationnels de programme ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif à la commande publique ;

Vu le décret du président de la République du 16 juillet 2021, portant nomination de Madame Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022, portant nomination de Monsieur Serge CASTEL, préfet du Jura ;

Vu le décret du président de la République du 10 octobre 2022, portant nomination de Madame Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ;

Vu le décret du président de la République du 16 janvier 2023, portant nomination de Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale de la préfecture du Jura, sous-préfète de Lons-le-Saunier,

Vu l'arrêté préfectoral n° 39-2016-12-29-008 du 29 décembre 2016 portant réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2020-11-06-001 du 6 novembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental du Jura ;

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2021-10-08-00002 du 8 octobre 2021 portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à Mme Gaëlle ARBEY, directrice du secrétariat général commun départemental du Jura ;

Vu le contrat de services entre les services prescripteurs de la préfecture du Jura et le centre des services partagés régional de la préfecture de Côte d'Or ;

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture du Jura ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de signature est accordée, en matière d'ordonnancement secondaire délégué, aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté à l'exception des réquisitions du comptable public.

Article 2 : Pour ses commandes, chaque service prescripteur est chargé de la saisie des formulaires dans l'application ministérielle Chorus formulaires. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 : Les agents, dont les noms sont listés à l'annexe 3 du présent arrêté, sont porteurs de carte achat dans le cadre du paiement des dépenses éligibles à ce dispositif sur le programme 354. À ce titre, ils ont une délégation en matière d'ordonnancement délégué.

Article 4 : Utilisation de l'application Chorus Déplacement Temporaire (Chorus DT)

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de procéder à la validation de l'opportunité du déplacement engageant des frais (rôle valideur VH1) :

- Mme Camille GAUTIER, secrétaire de M. le préfet ;
- Mme Valérie DACLIN, secrétaire de Mme la secrétaire générale et de M. le directeur de Cabinet ;

- Mme Natacha VIEILLE pour les agents de la sous-préfecture de Dole ;
- Mme Camille BERROUX pour les agents de la sous-préfecture de Dole ;
- Mme Adeline CHARMANT, secrétaire de Mme la sous-préfète ;

- Mme Caroline POUILLAIN pour les agents de la sous-préfecture de Saint-Claude ;
- Mme Angélique SEREX pour les agents de la sous-préfecture de Saint-Claude ;
- Mme Sylvie BERTHET, secrétariat de Mme la sous-préfète ;
- Mme Isalyne BOISSON, secrétariat de Mme la sous-préfète ;

- M. Jérôme PETIT pour les agents de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT) ;
- M. Julien CHARRAS pour les agents de la direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT) ;
- Mme Aline ROULIN et Mme Pascale RUISSEAU, pour les agents du bureau de l'appui territorial et financier de la DCPPAT ;

- M. Michel COUTROT pour les agents de la direction de la citoyenneté et de la légalité ;
- M. Jean-Luc DELEGLISE et Mme Marie-Hélène MONNOYEUR pour les agents du bureau des relations avec les collectivités locales et de l'expertise juridique ;
- Mme Florence GRESSET pour les agents du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections ;
- Mme Auréa CHAUVE et Mme Karine CHAPITAUX pour les agents du bureau des migrations et de l'intégration.

- M. Maxime GUTZWILLER pour les agents de la direction des services du cabinet ;
- Mme Maud COSSIN pour les agents les agents de la direction des services du cabinet ;

- Mme Laura NOBLOT et M. François CURIE pour les agents du service interministériel de défense et de protection civile ;
- M. Louis-Guillaume FEVRE et M. Camille PERRIN pour les agents du bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État ;

Dans le cadre des attributions du Secrétariat général commun départemental :

- Mme Gaëlle ARBEY ;
- Mme Claire LUCAS-VERNUS ;
- M Samuel GENTIER ;
- Mme Sandrine CAUSSANEL ;

pour l'ensemble des agents de préfecture (notamment les secrétariats particuliers et les personnels de résidence) et sous-préfectures y compris les directeurs et les membres du corps préfectoral en préfecture et sous-préfectures et pour l'ensemble des personnels extérieurs à la structure dans le cadre d'interventions programmées.

Article 5 : Utilisation de l'application Chorus formulaires sur les BOP 354 et 723

Délégation de signature est donnée aux agents ci-dessous, à effet de valider dans l'application Chorus formulaire, les demandes d'engagements juridiques, les constatations de service fait, les ordres à payer, les recettes non fiscales et les fiches de communication pour le BOP 354 :

Sylvie BERTHET	Sous-préfecture de Saint-Claude	BOP 354 BOP 723
----------------	---------------------------------	--------------------

Article 6 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs. A compter de cette date, toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 7 : Mme la secrétaire générale de la préfecture du Jura, les responsables des services prescripteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Jura et dont copie sera adressée à Monsieur le directeur régional des finances publiques.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Lons le Saunier, le

06 FEV. 2023

Le préfet

Serge CASTEL

Annexe 1

à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe Mme Alison ZAHND, chargée de mission à la sous-préfecture de Saint-Claude
122	Concours spécifiques et administration	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
129	Coordination du travail gouvernemental (délégation interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (MILDECA))	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités
147	Politique de la ville	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement, M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe
161	Sécurité civile	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités M. François CURIE, adjoint à la cheffe du bureau du service interministériel de défense et de protection civile ;

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur Contentieux	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité, M. DELEGLISE, chef du bureau des collectivités territoriales, Mme Marie-Hélène MONNOYEUR, son adjointe Madame Auréa CHAUVE, cheffe du bureau des Migrations et de l'Intégration
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur FIPD	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Maxime GUTZWILLER, directeur des services du cabinet Mme Maud COSSIN, Cheffe du service des sécurités
232	Vie politique, culturelle et associative	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité Mme Florence GRESSET adjointe du bureau de la réglementation générale, des associations et des élections ;
303	Immigration et asile	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité Mme Auréa CHAUVE, chef du bureau des migrations et de l'intégration Mme Karine CHAPITAUX, son adjointe
362 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	Ecologie	Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
<p>362 Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)</p>	<p>Ecologie</p>	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe</p>
<p>363 (hors action 4)</p>	<p>Compétitivité</p>	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ; M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe</p>
<p>364</p>	<p>Cohésion</p>	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe</p>
<p>380 Fonds vert</p>	<p>Transition écologique</p>	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole, M. Jérôme PETIT, directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, Mme Aline ROULIN, cheffe du bureau de l'appui territorial et financier, Mme Pascale RUISSEAU, son adjointe</p>

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et de recette ou de la décision attributive de subvention
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au Département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	<p>Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER, secrétaire générale en cas d'empêchement</p> <p>Mme Caroline POUILLAIN, sous-préfète de Saint-Claude, Mme Natacha VIEILLE, sous-préfète de Dole ;</p> <p>M. Michel COUTROT, directeur de la citoyenneté et de la légalité</p> <p>M. Jean-Luc DELEGLISE, chef du bureau des relations avec les collectivités locales et de l'expertise juridique</p> <p>Mme Marie-Hélène MONNOYEUR, son adjointe</p>

Annexe 2
à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs
de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

Gestionnaires habilités Chorus formulaires pour la saisie des formulaires

Prénom et nom	Service prescripteur
Mme Audrey BOLE-RICHARD	BOP 129
Mme Florence BONNIN	BOP 232
Mme Florence GRESSET	BOP 232
M. Jean-Luc DELEGLISE	BOP 119-216
Mme Marie-Hélène MONNOYEUR	BOP 216
Mme Auréa CHAUVE	BOP 216
Mme Nathalie LAMY	BOP 119-754
Mme Isabelle VANDENEECKHOUTTE	BOP 119-754
Mme Frédérique JOLY	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL) -363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Aline ROULIN	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Pascale RUISSEAU	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
M. Christophe DECHARRIERE	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Anne JACQUIN	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
M. Cédric MOREL	BOP 119-112-122-362 (DSID et DSIL)- 363 (hors action 4)-147-364-380
Mme Brigitte DELSUC	BOP 119
Mme Angélique SEREX	BOP 119
Mme Camille BERROUX	BOP 119
Mme Sandrine SCHILS	BOP 119
Mme Valérie PINTO	BOP 119
Mme Alison ZAHND	BOP 119
Mme Maud COSSIN	BOP 216
M. Guillaume LAFITTE	BOP 216

Annexe -3
à l'arrêté portant délégation de signature et d'ordonnancement secondaire aux prescripteurs de dépenses et de recettes de la préfecture du Jura.

Agents habilités à détenir une carte achat pour les dépenses et paiements

Titulaire de la carte d'achat	Fonctions	Plafond annuel	Plafond par transaction	Niveau 1	Niveau 3
Mme Elisabeth SEVENIER-MULLER	Secrétaire générale de la préfecture	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Natacha VIEILLE	Sous-préfète de Dole	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Caroline POUILLAIN	Sous-préfète de Saint-Claude	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
M. Maxime GUTZWILLER	Directeur des services du cabinet	4 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Camille BERROUX	Secrétaire générale de la sous-préfecture de Dole	10 000,00 €	1 000,00 €	Oui	Oui
M. Ludovic PICCAMIGLIO	Agent de la sous-préfecture de Saint-Claude	8 000,00 €	700,00 €	Oui	Oui
Mme Anne-Cécile COTILLON	Directrice de projet Artisanat	2 900,00 €	1 000,00 €	Oui	Non
Mme Audrey FROISSARD	Employée de résidence	18 000,00 €	1 500,00 €	Oui	Non
M. Jean-Bertrand BLANCHON	Chauffeur du Préfet	5 000,00 €	500,00 €	Oui	Non
Mme Maria DA CRUZ OLIVEIRA	Employée de résidence	4 000,00 €	300,00 €	Oui	Non